

Que recouvre concrètement le Ségur de la santé ?

Par Juliette RIBEIRO, Avocat au Barreau de Paris

Tirant sa dénomination de l'avenue de Ségur où se situe le Ministère des Solidarités et de la Santé, [le « Ségur de la Santé » lancé le 25 mai 2020](#) se veut une **concertation des différents acteurs de la santé afin de tirer les enseignements de la crise sanitaire dans l'optique de la refonte du système de santé amorcée avec le plan « Ma santé 2022 »**.

Les travaux de concertation s'axent autour de **quatre enjeux majeurs** :

- 1. Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent** à travers la modernisation de la gestion des personnels dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que la hausse des rémunérations des personnels médecins et non médecins. Un groupe Ségur national est spécifiquement dédié cette seule question de la revalorisation des carrières et des rémunérations.
- 2. Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins** en portant les crédits sur les logiques territoriales de soins, sur une meilleure capacité d'accueil des patients ainsi que sur une préparation des établissements à surmonter toute autre crise.
- 3. Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes** en assouplissant les organisations notamment par la pérennisation du recours à la télémédecine et en simplifiant les fonctionnements y compris internes aux établissements auxquels il sera donné davantage d'autonomie.
- 4. Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers** en assurant une coopération **hôpital, médecine de ville et médico-social pour un meilleur accès aux soins**.

Placé sous l'égide du Ministère des solidarités et de la santé, le Ségur de la santé met en œuvre des concertations au niveau national au sein du Comité Ségur National qui réunit les acteurs institutionnels du secteur de la santé, mais également localement au sein de sessions de partage de retours d'expériences organisées par les ARS et à travers une [consultation en ligne](#) permettant de recueillir les témoignages des praticiens sur tout le territoire national.

Le résultat de ces concertations est attendu probablement très prochainement, pour la mi-juillet 2020.